

# AGENDA MEDICO-SOCIAL SUD-OUEST Newsletter N°179

# 11/05/2023

Pour lire l'Agenda, cliquez ici

#### **ACTUALITES FINANCES ET BUDGET**

# • Réflexion du jour

A la sortie des ERRD 2022 et la préparation des EPRD 2023, nous voyons apparaître un fossé historique qui se creuse entre les évolutions des dépenses et des recettes. En effet, partons déjà d'un postulat de base, les ESSMS connaissent une inflation jamais <u>vu depuis 1985 où l'inflation</u> était de +5.8%!

Dans le même temps la plupart d'entre eux subissent une explosion des coûts énergétiques (atteignant parfois 200 à 300%!).

Enfin, à la sortie de la crise sanitaire, tous les EHPAD connaissent une raréfaction des personnels diplômés jumelée à une explosion des coûts salariaux où même le SMIC a connu une évolution de 9% depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Pour faire face à ces hausses considérables, nos EHPAD sont financés par des dotations dépendance et soins et par un tarif hébergement soit fixé par le Conseil Départemental, soit par le Ministère de l'Economie.

# Que constatons nous?

Le tarif hébergement pour les EHPAD non habilités Aide Sociale a pu bénéficier d'un taux de revalorisations 2023 de **5.14** % (JO du 22/12/2022).

Concernant les Ehpad habilités à l'aide sociale ; très peu ont pu profiter d'une telle évolution ! Ce qui pourrait sembler discriminant.

Du côté de la dépendance, des taux d'évolution très faibles dans l'ensemble par rapport aux hausses salariales constatées et subies (valeur du point des conventions collectives, SMIC, ancienneté, surcoûts salariaux avec la raréfaction...).

Enfin, la section soin semble s'orienter vers une hausse de 2.06% en 2023!

<u>La seule question mathématique qui se pose est la suivante</u>: Comment avec des hausses de 5 à 8% de la masse salariale, 200% de l'énergie, une inflation de 6%..., équilibrons-nous le budget avec des recettes qui elles, ont des taux directeur de 1 à 4%?

C'est ce mystère qui va laisser beaucoup de traces dès les EPRD 2023 pour tout ceux qui se serviront de cet outil comme d'une véritable trajectoire prévisionnelle.

Mais quelle sera la situation de tous ces ESMS fin 2023?

Avant d'attendre cette catastrophe, il serait peut-être envisageable dès maintenant d'explorer toutes les pistes. Tarifs différenciés, réforme de la tarification, priorité des financements dans les circulaires budgétaires, CNR.... A chaque situation exceptionnelle, il faut des moyens exceptionnels.

# • Bénéficier de la TVA à 5.5% pour les travaux !

Les Ehpad publics ou privés non lucratifs peuvent profiter d'un taux de TVA à 5,5 % pour les travaux qu'ils réalisent - ou dans le cas de « livraisons à soi-même de locaux A quelles conditions et comment obtenir le remboursement du différentiel ?

Pour éclairer les gestionnaires, l'Anap et la CNSA proposent une <u>fiche récapitulative</u> qui répond à quelques questions essentielles : « À quelles conditions un Ehpad peut-il bénéficier de la TVA à taux réduit ? Comment peut-il conventionner avec le préfet ? Quelles sont les modalités de récupération de la TVA ? »

# • Réforme de financement : SSIAD

2 décrets et 3 arrêtés du 28 avril 2023 concrétisent la réforme du financement des soins infirmiers à domicile pour les personnes âgées et personnes en situation de handicap. Les principales dispositions concernent :

- La composition et les modalités de calcul de la dotation globale de soins versée aux services proposant des soins infirmiers domicile (SSIAD)
- La nouvelle dotation globale de soins = forfait global de soins + dotation de coordination + financements complémentaires.

Note de la réforme

# **ACTUALITES OUTILS et IDEES NOUVELLES**

# • Vers un tarif différencié en Ehpad habilités à l'Aide sociale ?

A ce jour, moins d'un quart des places habilitées à l'aide sociale à l'hébergement (ASH) s'avèrent occupées par des bénéficiaires de l'aide sociale. En optant à la mise en place d'un tarif différencié, cela permettrait de dégager une « marge de manœuvre financière », et en période de forts troubles comme en ce moment (explosion des coûts salariaux, énergétiques et fortes inflations), cela pourrait être une piste à ne pas écarter.

Quels établissements sont éligibles au tarif différencié ? Comment le mettre en place avec le conseil départemental ? L'Anap présente les points clés de la mise en œuvre de cette pratique. Guide pratique

#### **ACTUALITES QUALITE ET GESTION DES RISQUES**

#### • Tableaux de bords de la performance : vers de nouveaux indicateurs

Le contenu du tableau de bord de la performance devant être complété par les établissements et services médico-sociaux pour personnes âgées et handicapées est mis à jour des dernières évolutions réglementaires par un <u>arrêté du 18 avril.</u> Les ESMS ont jusqu'au 4 juin 2023 pour compléter le tableau de bord de la performance.

# **ACTUALITES JURIDIQUES ET ETUDES**

#### • Etude sur les ressources des PA vivant en institution

Selon une étude de la Drees d'avril 2023, les personnes âgées en institution ont un niveau de vie médian de 1 400 euros. Le statut d'Ehpad fréquenté est souvent connecté avec le niveau de revenu des personnes. « La moitié des seniors qui y résident [en établissement lucratif] ont un niveau de vie supérieur à 1 870 euros par mois, relève l'étude. Dans les établissements privés à but non lucratif (29 % des seniors accueillis), la médiane est de 1 400 euros par mois ; elle est de 1 300 euros dans les établissements publics (51 % des seniors accueillis). » Il existe donc un écart supérieur à 500 € entre le niveau de vie des résidents vivant en Ehpad commercial et celui des Ehpad publics.

Un dernier volet de l'étude concerne la composition des ressources des résidents. On apprend que plus de trois résidents sur quatre touchent des revenus du patrimoine. Mais là encore, les inégalités sont fortes : une moitié de cette population perçoit moins de 80 € par mois. À l'opposé, un quart touche plus de 360 €. Il y en a même 10 % qui reçoivent plus de 900 € par mois.

Enfin, on notera qu'1 résident sur 7 (14%) est bénéficiaire de l'aide sociale à l'hébergement (ASH) payée par le département (pour un montant moyen de 1 010 € par mois).

#### **ACTUALITES DU CABINET**

Suite à des demandes de ma clientèle, il a été décidé d'ajouter une nouvelle formation dès le moi de juin 2023 à notre catalogue :

# - Se préparer à la nouvelle évaluation : 1 jour sur site

- ✓ ½ journée : matin : Présentation du nouveau référentiel, Décryptage de la nouvelle méthodologie et information sur le déroulement d'une évaluation
- ✓ ½ journée après-midi : Réalisation d'une autoévaluation sur un ou plusieurs des chapitres du référentiel (Gouvernance, Traceur ciblé...).

Venez profiter de la vision d'un évaluateur pour mettre en place votre démarche d'autoévaluation et appréhender de manière efficiente la programmation de l'évaluation.

#### **ACTUALITES RESSOURCES HUMAINES**

# Nouvelle augmentation du SMIC au 1<sup>er</sup> mai

Face à l'inflation, un arrêté du 26 avril revalorise de 2,22 % le montant du Smic à compter du 1er mai 2023. Il est ainsi porté à 11,52 € brut par heure, contre 11,27 € actuellement. Le montant du Smic mensuel brut passe à 1 747,20 €, au lieu de 1 709,28 €.

Entre le 1er janvier 2022 et aujourd'hui le SMIC est passé de 1 603.15 € à 1 747.20 €, soit 8.99%!

# • Un nouveau CDD possible

Les employeurs relevant des conventions collectives du secteur social et médico-social (CCN 51, CCN 66, branche de l'aide à domicile, acteurs du lien social...) peuvent, à titre expérimental, conclure un seul contrat court pour remplacer plusieurs salariés absents.

La loi du 21 décembre 2022 relative au marché du travail a relancé, pour 2 ans, l'expérimentation de la conclusion d'un seul contrat de travail à durée déterminée (CDD) ou contrat de travail temporaire pour assurer le remplacement de plusieurs salariés. Un <u>décret du 12 avril 2023</u> liste les secteurs autorisés à mettre en œuvre cette expérimentation, parmi lesquels figure le secteur social et médico-social.

# **ACTUALITES USAGERS ET AMELIORATION PRISE EN CHARGE**

#### • Médiation : champ d'application élargi

Les missions des médiateurs intervenant dans les établissements publics de santé, sociaux et médicosociaux sont élargies à la prévention des conflits et à l'accompagnement à la reprise d'activité pour les agents longuement éloignés de leur service.

Créée en 2019, la médiation destinée aux personnels des établissements publics de santé, sociaux et médico-sociaux voit son champ d'application élargi par un <u>décret du 28 avril 2023</u>

#### OFFRES D'EMPLOI

# • Poste de direct(eur)rice pour un EHPAD Du Volvestre : vacant au 01/06/2023

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Sainte-Croix Volvestre, commune rurale située en Ariège, limitrophe avec le département de la Haute-Garonne et à 70 kms du centre de TOULOUSE par l'A64, recherche un directeur(trice) d'EHPAD. L'EHPAD « Résidence de la Vallée du Volp » accueille 50 résidents et dispose d'une place en hébergement temporaire. Le recrutement est ouvert aux titulaires de la fonction publique territoriale ou aux contractuels.

Si vous êtes intéressés vous pouvez envoyer vos candidatures à cyril@cyrildechegne.fr

#### Directeur.trice SSIAD (diplôme infirmier exigé)

Dans le cadre d'un départ en retraite, l'Association de Santé de la Vallée du Dadou (ASVD) situé à Graulhet (Tarn) recrute un.e Directeur.rice en CDI à Temps Plein.

#### Missions:

- Conduite de la définition et de la mise en œuvre du Projet d'Etablissement
- Gestion et animation des ressources humaines
- Gestion budgétaire, financière et comptable
- Coordination avec les institutions et les intervenants extérieurs

#### Poste à pourvoir à compter du 04 Septembre 2023.

Candidatures à envoyer à Mme RIGAL Françoise, 61, rue Saint Jean 81300 Graulhet. Fiche de poste complète envoyée sur demande à info@cyrildechegne.fr

#### **AGENDA NATIONAL**

#### • SantExpo revient en 2023 :

Rendez-vous du 23 au 25 mai 2023, à Paris, Porte de Versailles, Hall 1. Au <u>programme</u> : conférences, agoras, démonstrations, animations

#### **AGENDA OCCITANIE**

# • Cyril Dechegne Consulting à Toulouse ouvre une nouvelle formation au catalogue à partir de juin 2023 :

Se préparer à son évaluation : Objectif : Grâce à la vision d'un évaluateur, venez rendre efficient votre évaluation en préparant votre autoévaluation. Durée : 1 journée Résultat : Maîtrise pour la gouvernance et ses équipes de la plateforme Synaé et autoévaluation réalisée sur site en suivant sur 1 ou 2 chapitres pour s'habituer à ce mode de questionnement.

# • Geronforum de la Fnaqpa Du 14/06/2023 au 16/06/2023 à Avignon Renseignements

#### • France Alzheimer Haute Garonne

Propose de nombreuses activités chaque mois (<u>consulter</u> le site et ce <u>lien</u>). Informations au 05 61 21 33 39

#### • France Alzheimer Aveyron

Propose de nombreuses activités (thé dansant, café mémoire, groupes de parole, formation des aidants...) chaque mois (<u>consulter</u> le site).

#### • France Alzheimer 81

Propose des « café mémoire » chaque mois (consulter le site).

# • <u>Pôle Alzheimer Pyrénées-Orientales</u>

Propose de nombreuses activités chaque mois (<u>consulter</u> le site). Informations au 04 68 52 22 22

#### AGENDA AQUITAINE / LIMOUSIN / POITOU-CHARENTE

Comité départemental d'Intervention et d'Animation Pour l'Autonomie (CIAPA)

Propose de nombreuses activités diverses chaque mois (consulter le site).

Renseignements et inscriptions auprès du CIAPA au 05 59 80 16 37, par mail ciapa@ciapa.fr ou auprès du Pôle Autonomie Haut Béarn et Soule au 05 59 10 00 76.

# • France Alzheimer Gironde

Propose de nombreuses activités chaque mois (<u>consulter le site</u>). Informations au 05 56 40 13 13

# Cyril Dechegne Consulting

Formation et conseil en gestion financière et évaluation qualité en EHPAD Evaluateur Externe

> 2 chemin de Garric 31200 TOULOUSE Tél: 05 61 06 91 65 -

> > info@cyrildechegne.fr
> > http://cyrildechegne.fr

Directeur de la publication : Cyril Dechegne Rédacteur : Cyril Dechegne

Pour vous inscrire à l'agenda médico-social du sud-ouest, il suffit de nous renvoyer un mail à <u>info@cyrildechegne.fr</u> avec la mention « inscription » ou aller directement sur le <u>site internet</u>